



PREFET DE LA REGION LORRAINE

Arrêté SGAR n° 2013 - 338 en date du - 5 NOV. 2013
portant nomination du groupe régional d'expertise « nitrates »
pour la région Lorraine

Le Préfet de la région Lorraine
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est
Préfet de la Moselle
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment son article R.211-81,

VU le décret n°2011-1257 du 10 octobre 2011 relatif aux programmes d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole,

VU l'arrêté du 20 décembre 2011 portant composition, organisation et fonctionnement du groupe régional d'expertise « nitrates » pour le programme d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole,

VU l'arrêté SGAR n°2012-145 du 27 avril 2012 portant nomination du groupe régional d'expertise « nitrates » pour la région Lorraine,

VU les désignations proposées par les organisations professionnelles et personnes publiques représentées au sein du groupe régional d'experts « nitrates » au regard de leurs compétences techniques et scientifiques,

CONSIDERANT l'indisponibilité de certains membres désignés dans l'arrêté SGAR n°2012-145 du 27 avril 2012,

Sur proposition du secrétaire général aux affaires régionales, du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE

Article 1

Le groupe est placé sous la présidence du préfet de région Lorraine ou son représentant.

Sont membres de droit :

- le directeur régional de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt ou son représentant
- le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant

Sont nommés membres du groupe régional d'expertise « nitrates » de la région Lorraine :

1°) pour les services déconcentrés de l'État en région :

Titulaires :

Philippe DEHAND (DDT 55)

Stéphane GUILLIN (DRAAF)

Suppléants :

Sylvain RIGAUX (DDT 57)

Philippe SCHOTT (DDT 54)

2°) pour les chambres d'agriculture de la région :

Titulaires :

Corinne REVEST (CDA 54)

Nathael LECLECH (CRAL)

Suppléants :

Thierry JUSZCZAK (CDA 55)

Claude RETTEL (CDA 57)

3°) pour les instituts techniques agricoles :

Titulaires :

Yves MESSMER (ARVALIS)

Dominique CAILLAUD (Institut de l'élevage)

Suppléants :

Pascaline PIERSON (ARVALIS)

Laurence ECHEVARRIA (Institut de l'élevage)

4°) pour les coopératives agricoles de la région :

Titulaires :

Mathias SEXE (coopérative EMC2)

Sophie XARDEL (coopérative LORCA)

Suppléants :

Jean Louis BOUCHON (coopérative EMC2)

Pierre JACQUIN (coopérative GPB)

5°) pour les établissements de recherche et d'enseignement :

Titulaires :

Bertrand CAILLY (Lycée agricole 54)

Marc BENOIT (INRA Mirecourt)

Suppléants :

Michèle RIDOLFI (Lycée agricole 57)

Jean-Luc FIORELLI (INRA Mirecourt)

6°) pour les agences de l'eau :

Titulaire :

François DIDOT (agence de l'eau Rhin Meuse)

Suppléant :

Thierry CHAPPAT (agence de l'eau Seine Normandie)

Article 2

Le membre du groupe qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Article 3

La DRAAF et la DREAL assurent le secrétariat du groupe.

Article 4

L'arrêté SGAR n°2012-145 du 27 avril 2012 portant nomination du groupe régional d'expertise « nitrates » pour la région Lorraine est abrogé.


Article 5 : Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Metz, le - 5 NOV. 2013

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE

POUR COPIE CONFORME A L'ORIGINAL
Pour le Préfet,
L'Attachée
Chef du Pôle de Coordination Régionale


Béatrice PRADAYROL-MARTINELLI



Nacer MEDDAH